

**Le Ministère de l'Industrie rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques souhaitant souscrire au dispositif relatif à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs qu'ils sont invités de procéder au dépôt de leur demande d'inscription au niveau du secrétariat technique du comité chargé du traitement des demandes pour l'obtention d'agrément.**

**Les dossiers de demande sont à déposer les Dimanche et Mardi, jours de réception, au niveau du siège du Ministère de l'Industrie, 4<sup>ème</sup> étage, 02 rue Ahmed bey, Immeuble Le Colisée Alger.**